

**Commission des Compétitions
SENIORS**

PV n° 09 du 03/11/2016

Animateur : *GUIGUEN Jean Charles*

Présents : *SARDAIN Jean Marie – BOURABIER Patrick*

EVENEMENT :

P.V. n° 08 de la réunion du 27/10/2016 adopté sans modification.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (art.190-paragraphe 1 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupe (art.103-paragraphe b.1 des R.G. de la L.C.O.). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS

FORFAITS

5^{ème} Division – (Amende de 30 euros)

Poule C – ENT PRANZAC (2)/MORNAC (3) (2) du 29/10/2013 (**1^{er} forfait**)

Poule D – ES FLEAC (3) du 30/10/2016 (**2^{ème} forfait**)

Poule E – US ST MARTIN ANGOULEME (2) du 30/10/2016 (**1^{er} forfait**)

La commission valide les amendes pour les modifications d'horaires et dates, les feuilles de matchs en retard SENIORS ainsi que les demandes tardives de modifications pour la **Journée 7 SENIORS** des **29 et 30 Octobre 2016**.

Courriers/courriels

- ES MONTIGNAC, Monsieur TERRIER, du 03/11/2016, pris note.
- FC CHARENTE LIMOUSINE, du 29/11/2016, pris note.
- US ABZAC, Madame Isabelle BONNEAU, du 29/11/2016, pris note.
- AS CLAIX, Madame Danielle GARCIA, du 31/10/2016, pris note.
- US ANGOULEME ST MARTIN, du 30/10/2016, pris note.
- FCC ISLE D ESPAGNAC, du 24/10/2016, pris note.
- JS GARAT/SERS/VOUZAN, Madame Karine VERGNAUD, du 21/10/2016, pris note.
- ES FLEAC, Madame Angélique BOUQUINET, du 26/10/2016, pris note.
- CO LA COURONNE, Monsieur Jacques DENIER, des 21 et 28/10/2016, pris note.
- FC SUD CHARENTE, Monsieur Yohan CHANTEL, du 28 /10/2016, pris note.
- ENT ST SEVERIN/PALLUAUD, Monsieur Pascal GRANGETEAU, du 28/10/2016, pris note.

Prochaine réunion : Jeudi 10 Novembre 2016 à 16h30

L'animateur de la commission, Jean-Charles GUIGUEN

Le secrétaire, Jean-Marie SARDAIN